



Opposition au réalignement d'une rue

Par **Maeve_old**, le **07/06/2007** à **11:42**

Bonjour,

Notre commune veut réaligner la rue où nous habitons et pour cela prendre une partie de notre terrain.

Nous avons signé un procès verbal de délimitation mais pouvons-nous quand même nous opposer à ce projet ? Car la commune refuse de remplacer le talus existant...

La commune a-t-elle le droit de commencer les travaux sans que nous ayons signé des papiers officiels chez le notaire ?

Pouvons-nous refuser la signature chez le notaire ?

Merci...